

Évaluation ex post des critères de prêt de la BEI pour le secteur de l'énergie sur la période 2013-2017

La Banque européenne d'investissement a approuvé le document définissant ses critères de prêt pour le secteur de l'énergie (les « Critères ») le 23 juillet 2013. Ce document présente :

- les types de projets énergétiques qui répondent aux objectifs de la BEI ;
- les procédures de la Banque en matière d'évaluation et de hiérarchisation des projets énergétiques ;
- les activités de la Banque à l'appui de la politique de l'UE dans le secteur de l'énergie.

L'évaluation des critères de prêt pour le secteur de l'énergie avait les objectifs suivants :

- analyser le degré d'efficacité et de pertinence des critères pour la sélection, par la BEI, de projets :
 - appuyant la politique énergétique de l'UE et ses principales priorités stratégiques à cet égard ;
 - soutenant les sous-secteurs de l'énergie qui présentent les plus grands besoins d'investissement ;
 - répondant aux normes de la Banque en matière de qualité et de solidité ;
- analyser le degré de transparence dont a fait preuve la BEI dans le cadre de la consultation des parties prenantes sur la conception de ces critères et dans sa manière de les informer sur l'application de ces critères.

Cette évaluation devrait constituer l'une des bases sur lesquelles s'appuiera la révision des critères de prêt pour le secteur de l'énergie que la BEI a lancée en janvier 2019 afin de prendre en compte les évolutions intervenues sur les marchés et sur le plan des politiques.

Principales conclusions

Sur la période 2013-2017, 90 % des financements approuvés par la BEI dans le secteur de l'énergie sont allés aux sous-secteurs définis dans les Critères comme présentant les plus grands besoins d'investissement (réseaux énergétiques, énergies renouvelables et efficacité énergétique).

On constate une sous-représentation de l'efficacité énergétique dans le portefeuille de la BEI : bien qu'il s'agisse du sous-secteur présentant les plus grands besoins d'investissement, il ne s'est classé que troisième du point de vue du total des financements BEI approuvés au cours de la période 2013-2017. Les investissements dans l'efficacité énergétique ont néanmoins enregistré une hausse durant cette période.

Les Critères s'avèrent largement conformes à la politique énergétique de l'UE et apportent une innovation dans la méthode d'évaluation des projets d'un point de vue économique : ils introduisent, d'une part, une norme de performance en matière d'émissions et, d'autre part, une distinction entre les technologies parvenues à maturité et les technologies émergentes pour ce qui concerne les projets ayant trait aux énergies renouvelables.

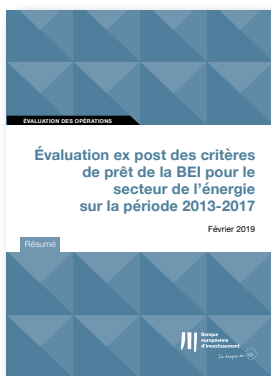
Les Critères ont marqué une avancée majeure pour la Banque, étant donné qu'ils lui ont permis :

- de réunir plusieurs de ses documents clés relatifs au secteur de l'énergie ;
- de clarifier la méthode adoptée pour sélectionner les projets présentant une composante énergétique ;
- de renforcer sa transparence, en s'appuyant sur une consultation publique visant à réexaminer la démarche adoptée pour ses interventions dans le secteur de l'énergie.

Recommandations

Partant des conclusions tirées de l'évaluation, des propositions ont été formulées pour améliorer le document qui succédera aux Critères (les prochains Critères). Il est recommandé que la BEI :

- perfectionne ses processus et procédures relatifs à la catégorisation de ses documents clés tels que les Critères ;
- décide de la finalité et du public cible du document qui succédera aux Critères avant de déterminer le type de document dont il devra s'agir ;
- publie un rapport sur l'application du document qui succédera aux Critères afin de tenir les parties prenantes informées. De plus, la BEI devrait communiquer de brèves mises à jour sur les évolutions importantes des marchés et des politiques afin de compléter, au besoin, les prochains critères de prêt pour le secteur de l'énergie ;
- présente plus en détail les types de contributions financières et non financières qu'elle peut apporter pour soutenir des projets et pour favoriser l'essor du secteur de l'énergie dans son ensemble ;
- s'efforce, dans le contexte de sa consultation publique sur le document qui succédera aux Critères, de renforcer la participation des parties prenantes et la traçabilité de leurs contributions, tout en élargissant la portée géographique de la procédure.



L'évaluation ex post des critères de prêt de la BEI pour le secteur de l'énergie s'est appuyée sur un éventail de données, dont : une analyse des documents relatifs à la politique énergétique de l'UE ; une analyse des évolutions intervenues sur les marchés internationaux et européens de l'énergie sur la période 2013-2017, avec une attention particulière accordée aux besoins d'investissement ; une analyse du portefeuille des financements liés à l'énergie approuvés par la BEI au cours de la période 2013-2017 ; une analyse documentaire de 60 projets relevant de ce portefeuille, dont dix ont fait l'objet de visites sur site ; deux enquêtes en ligne (pour les parties prenantes internes et externes) ; et 45 entretiens avec toute une gamme de parties prenantes internes et externes.

Le rapport d'évaluation est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :

<http://www.eib.org/en/infocentre/publications/all/evaluation-elc.htm>